

MÉTRO POPULAIRE



1. Historique de la pratique

Depuis toujours, la meilleure manière de contester les tarifs de transports, c'est d'entrer sans payer. C'est utilisé autant par le syndicat des chauffeur·euse·s comme manière de faire la grève sans pénaliser les usager·ère·s, en n'acceptant pas les paiements, que par des gens qui sautent tout simplement le métro ou qui entrent par la porte arrière de l'autobus. L'histoire du non paiement commence à l'ouverture du métro.

Tiré du Devoir du **22 octobre 1975**,
Ca fait donc 50 ans qu'on saute le métro!



Quelque 150 étudiants de l'UQAM se sont promenés en métro, hier après-midi, sans payer leur billet, pour manifester contre la hausse des tarifs des transports en commun à Montréal. Pour ceux qui seraient tentés de les imiter, notre photographe a capté l'un d'eux dans une pose athlétique. Ces jeunes protestataires avaient tout prévu: chacun avait dans sa poche le numéro de téléphone d'un avocat. au cas où les choses auraient pris une autre tournure. (Photo Alain Renaud)

Par exemple, en 1975, des grèves étudiantes sont déclenchées à soi-disant Montréal en réaction à la hausse du tarif du métro de 35 à 50 cents. Durant plusieurs jours, des manifestations et des métros populaires ont lieu à plusieurs endroits de la ville.

Plus près de nous, c'est après la grève de 2005 que cette technique est devenue plus courante, pour ensuite être oubliée depuis quelques années. Le milieu à tout à gagner de préserver cette technique: en plus de rendre moins cher le transport pour les militant-e-s, il pratique à l'action collective et étend la boîte à outil militante, en permettant par exemple de semer la police à nos trousse. Réapproprions-nous cette tactique!

2. Pourquoi sauter le métro?

Parce que le transport est un droit. Le sous-financement des transports collectifs fait en sorte que des milliards sont gaspillés dans des ponts, des autoroutes et des usines de batteries, alors que des moyens efficaces sont barricadés derrière une armée de flics, de contrôle et de règlement.

On nous dit que c'est les gens qui ne payent pas leur billet qui ruinent la STM. Pourtant, les gens qui ne peuvent pas se payer un billet sont bien obligés de marcher: dans un cas comme dans l'autre, la STM ne voit pas un centime.

Pourtant, la STM choisi de payer des millions de dollars en répression mais **comme on l'a déjà montré, si les plus**

pauvres sont forcé-e-s de marcher cela n'augmente en rien ses revenus. Ceci se fait même au dépens de la qualité du service. En effet, depuis 2020, la STM a réduit son effectif global de 245 employé-es, tout en augmentant le nombre d'agents de sécurité de

180 à 212 (soit 18% de plus). Pendant qu'apparaissent les "ambassadeurs de sûreté", et les multiples équipes spécialisées d'intervention dans le métro (EMMIS, EMIC), les agents de sécurité sont passé d'"inspecteurs" à "constables spéciaux". Même si ces agents réussiraient à faire payer des contraventions, l'argent se retourne à la ville, qui continue de couper le transport collectif. La STM ne manque donc pas d'argent: elle le dépense en pure perte. Elle choisi de nous faire payer, comme elle choisit de s'attaquer aux plus vulnérables. Pourquoi alors on donnerait de l'argent à la STM? **Si tu payes ton billet, tu payes leurs salaires!**



3. Comment sauter le métro?

Signaler le départ **collectif** vers le métro le plus proche en chantant:



Le plus important : rester groupé-e-s pour la sécurité de toutes !

4 façons de sauter le métro:

1/ Le saute-mouton



2/ Le faulage (tire sur le tourniquet comme si quelqu'un-e en sortait, et utilise l'espace entre les deux bâtons pour t'y glisser)



3/ La petite boule - le petit bonhomme



4/ Le tunnel



4. Risques juridiques

Le non-paiement d'un titre de transport entraîne une simple contravention. Il n'y a pas de risque de casier judiciaire.

En plus, si tu contestes la contravention, tu seras contacté pour une audience, d'ici 1 à 2 années, où tu pourras négocier les frais imposés, de même que ta non-culpabilité. Ceci amène deux avantages:

- Premièrement, ça coûte très cher à l'État en termes d'administration, de juges et de procureurs en plus d'entraîner des délais à la Cour. Or, plus ces délais sont longs, plus il y a de chance qu'elle ne représente un délai

déraisonnable, et donc que l'infraction soit retirée.

- Deuxièmement, la plupart du temps, les procureurs de la couronne vont te proposer une entente qui diminuera le montant de l'amende. Il est aussi possible de prendre des arrangements si tu n'as pas les moyens de payer.

Bref, il n'y a rien à perdre à contester ses contraventions, et si tout le monde les contestait, ça paralyserait la Cour municipale, et donc personne n'aurait à payer à cause des délais engendrés!